



Marc Baum
Député

REÇU
Par Christine Wirtgen , 07:26, 29/05/2020

Luxembourg, le 28 mai 2020

Concerne : *Question parlementaire relative à la convention signée entre le CGDIS et la Luxembourg Air Rescue (LAR).*

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de l'Intérieur.

En novembre 2019, une convention a été signée entre le CGDIS et la Luxembourg Air Rescue (LAR), pour élargir le service SAMU et installer une antenne supplémentaire sous la gérance de la LAR directement à l'aéroport de Luxembourg-Findel.

À ce sujet j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Intérieur.

1. Pour quelle raison le CGDIS a décidé d'externaliser la gérance d'une des antennes du SAMU à une entreprise privée ?
2. Quelles sont les qualifications des membres de l'équipage à bord du service SAMU de la LAR ?
3. Comment sont réglées les conditions de travail (rémunération, temps de travail) des membres de l'équipage à bord du service SAMU de la LAR ? Quelles sont les différences entre leurs conditions de travail et celles des membres des équipages des antennes SAMU du CGDIS ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées,

Marc Baum,
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 29 mai 2020

Objet : Question parlementaire n° 2293 du 28.05.2020 de Monsieur le Député Marc Baum -
Convention signée entre le CGDIS et la Luxembourg Air Rescue (LAR)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés